

RÉSIDENCE QUÉBÉCOISE DE CRÉATION

APPEL DE CANDIDATURES

La Maison de la littérature invite les auteur.trice.s et les artistes professionnel.le.s en arts littéraires qui résident dans la province de Québec (excluant celles et ceux de la ville de Québec et de Wendake, lesquel.le.s peuvent se référer à nos autres projets de résidence) à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence de création, du 1^{er} au 31 octobre 2026. La personne lauréate pourra en outre assister au festival Québec en toutes lettres qui se déroulera du 15 au 25 octobre 2026.

Admissibilité

Vous êtes admissible si :

- vous avez à votre actif au moins deux œuvres littéraires publiées à compte d'éditeur ou, le cas échéant, deux œuvres reconnues dans les disciplines de l'oralité, du spectacle littéraire ou du numérique ;
- vous détenez la citoyenneté canadienne ou vous avez la résidence permanente ;
- vous résidez dans la province de Québec, excluant la ville de Québec et de Wendake ;
- vous avez un projet d'écriture en cours (roman, nouvelle, essai littéraire, poésie, conte, oralité, spectacle littéraire, écriture dramatique, bande dessinée, jeunesse, numérique) ;
- vous êtes disponible pour habiter à Québec du 1^{er} au 31 octobre 2026.

Dossier de candidature

Il doit contenir les pièces suivantes :

- formulaire d'inscription dûment rempli et signé par la personne candidate ;
- curriculum vitae (maximum cinq pages) ;
- extrait du projet faisant l'objet de la demande (environ 10 pages) ;
- dossier de presse ;
- extrait numérique de 10 pages de chacune des deux dernières œuvres publiées ou des liens vers des captations scéniques ou des œuvres numériques.

Conditions d'accueil

Le séjour est assorti d'une bourse de 2 400 \$. De plus, les frais de transport aller-retour du point d'origine vers Québec sont offerts. Vous serez accueilli.e dans l'un des appartements de L'ICQ, situés dans le Vieux-Québec.

Sélection et critères

La personne lauréate est sélectionnée par un jury constitué de trois personnes : deux auteur.trice.s ou d'artistes en arts littéraires ainsi qu'un.e représent.e de L'ICQ. Le jury effectue son choix sur la base des conditions d'admissibilité, des objectifs de la résidence et des critères d'évaluation ici nommés :

- Qualité du projet
- Recherche esthétique et contribution à la discipline ou apport pour la pratique
- Originalité du projet : capacité à éveiller la curiosité et/ou susciter l'émotion
- Qualité littéraire des extraits fournis (projet en chantier et œuvres précédentes)
- Importance de la résidence dans le parcours et pour le projet en cours

** Les personnes qui ont déjà obtenu une bourse de résidence avec L'ICQ peuvent postuler, mais dans le cas où leur candidature arrivait ex aequo avec une autre, le jury privilégiera une personne qui n'a jamais reçu une telle bourse.

**** Un même projet ne peut être soutenu deux fois par le programme de résidences de L'ICQ.

Date limite

Vous devez déposer votre candidature au plus tard le **lundi 23 février 2026 à 23h59**.
Faites parvenir votre dossier par courriel à residences@institutcanadien.qc.ca.

Pour information

www.maisondelalitterature.qc.ca | residences@institutcanadien.qc.ca